

La contribution de l'identité numérique européenne à l'ouverture du marché européen

Une tribune de Cyril Drienne, Country Manager France d'[Electronic IDentification](#)

Début juin, la Commission Européenne a proposé un projet d'identité numérique européenne commune à tous les États membres. Tous les citoyens, résidents et entreprises de l'UE doivent pouvoir en bénéficier. L'idée est que les citoyens puissent utiliser un smartphone ou un ordinateur pour vérifier leur identité et échanger des documents électroniques à partir de leur portefeuille d'identité numérique européen. Ce document d'identité doit être uniforme dans toute l'Europe et permettre ainsi l'accès aux différents services qui demandent une vérification d'identité.

Ces deux dernières années, en particulier, nous avons été témoins d'une grande difficulté à prendre des rendez-vous présentiels pour effectuer des procédures essentielles, ce qui a accéléré la transition vers des plateformes numériques et exigé l'établissement d'une identité sécurisée pour certaines procédures qui nécessitent un niveau de sécurité et confiance élevé. Toutefois, malgré des conditions sanitaires plus souples, les clients et les citoyens ne veulent plus passer à côté des avantages liés au passage au numérique. Grâce à l'identification vidéo asynchrone et à la [e-Signature Qualifiée \(SEQ\)](#), de nombreux gouvernements ou secteurs tels que le secteur financier a pu continuer à servir les citoyens et à souscrire des clients complètement à distance avec un gain de temps considérable.

L'appel à la poursuite de la numérisation et de la normalisation des identités numériques en Europe ouvre la voie aux prestataires de services qui travaillent sur cette question depuis un certain temps.

Les technologies de vérification d'identité en ligne, sûres et conformes à la législation, permettent déjà aux clients et aux citoyens de bénéficier en ligne de services tels que l'interaction avec l'administration, la demande de prêt, l'ouverture d'un compte bancaire, la signature d'un contrat de location ou l'obtention d'une carte d'assurance numérique sur leur smartphone. Avec des documents d'identité numériques normalisés dans toute l'Europe, ces procédures seront encore plus immédiates et pourront être effectuées dans tous les pays. Le concept d'une Identité Numérique forte et avec un accès et usage simple devient de plus en plus nécessaire et latent.

Cependant, dans quelle mesure la SEQ est-elle sûre ?

La SEQ (Signature Électronique Qualifiée), longtemps considéré comme « l'alter ego numérique » d'une personne, est la méthode la plus complète et la plus sûre pour vérifier l'identité d'une personne, selon les États Membres de l'UE. Une e-Signature Qualifiée est une signature électronique qui est exécutée à l'aide d'un certificat électronique qualifié pour identifier de manière unique le signataire. Ce certificat consiste en un document électronique qui combine les données du signataire et la validation de sa signature avec l'identification unique de la personne. Le certificat doit être délivré par une autorité de certification qualifiée.

L'identité numérique a déjà changé ces dernières années et ce changement se poursuivra dans les années à venir. L'idée de l'identité numérique existe depuis de nombreuses années. Cependant, la technologie qui le sous-tendait ne permettait pas de l'obtenir ni de l'utiliser facilement : il fallait faire une demande physique initiale, il ne fonctionnait pas sur les smartphones et son utilisation était très complexe d'un système d'exploitation à l'autre ou lors d'un changement de téléphone. En d'autres termes, il n'était pas aussi interopérable qu'il devrait et pourrait l'être maintenant.

Le projet d'identité numérique européenne de la Commission européenne aura donc besoin du soutien des entreprises pour se développer.